

**Arrêté ministériel portant désignation des membres du  
Conseil général de l'enseignement secondaire artistique à  
horaire réduit subventionné par la Communauté française**

**A.M. 17-12-2019**

**M.B. 31-01-2020**

**Modifications :**

**A.M. 18-12-2020 - M.B. 07-01-2021**

**A.M. 15-12-2021 - M.B. 28-01-2022**

**A.M. 13-01-2023 - M.B. 07-04-2023**

**A.M. 13-04-2023 - M.B. 14-08-2023**

La Ministre de l'Education, en charge de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit,

Vu le décret du 2 juin 1998 organisant l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française, notamment l'article 121, § 2 ;

Vu le décret du 3 avril 2014 visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs ;

Vu l'arrêté ministériel du 16 mai 2019 modifiant l'arrêté ministériel du 26 février 2014 portant désignation des membres du Conseil de perfectionnement de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 3 juillet 2019 déterminant les règles de fonctionnement du Conseil général de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française, notamment les articles 2 et 3 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 septembre 2019 fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 septembre 2019 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Sont désignés comme membres du Conseil général de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française :

*1<sup>o</sup> sur proposition du Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces :*

1. M. Frédéric DEBECQ (effectif)  
Directeur de l'Académie de Musique d'Evere, chargé de mission au CECP;
2. Mme Catherine FEIST (suppléant)  
Directrice de l'Académie de Musique de La Hulpe ;
3. Mme Caroline DESCAMPS (effectif)  
Directrice de l'Académie de Musique de Woluwe-Saint-Pierre, chargée de mission au CECP ;
4. M. Patrick URBAIN (suppléant)  
Directeur de l'Académie de Musique de Bouillon.

*2° sur proposition de la Fédération des Etablissements Libres Subventionnés Indépendants :*

1. M. Yves DECHEVEZ (effectif)  
Directeur de l'Académie de Musique de Saint-Nicolas, chargé de mission à la FELSI ;
2. Mme Carine DE VINCK (suppléant)  
Directrice de l'Institut Jaques Dalcroze ;
3. M. Frédéric COLLINET (effectif)  
Directeur de l'Académie Grétry ;
4. M. Olivier MALPAS (suppléant)  
Directeur du Conservatoire de Huy. [remplacé par A.M. 13-04-2023]

*3° sur proposition de la Centrale Générale des Services Publics-Enseignement :*

1. Mme Marie-Paul PETIT (effectif)  
Professeure au Conservatoire de Musique de Tournai ;
2. M. François CHEVIGNE (suppléant)  
Professeur au Conservatoire de musique `Jean Lenain`d'Auvelais.

*4° sur proposition de la Confédération des Syndicats Chrétiens-Enseignement :*

1. M. Jean BERNIER (effectif)  
Secrétaire communautaire CSC-Enseignement ;
2. M. Philippe LAMBERT (suppléant)  
Directeur f.f de l'Académie de Waterloo.

***Remplacé par A.M. 18-12-2020***

*5° sur proposition du Syndicat Libre de la Fonction Publique-Enseignement :*

1. M. Stephan SEYNAEVE (effectif) ;  
Permanent syndical SLFP-Enseignement ;
2. Mme Christine GENOT (suppléant)  
Permanente syndicale SLFP-Enseignement.

***Modifié par A.M. 15-12-2021***

*6° sur proposition du Service d'Inspection de l'Enseignement artistique :*

1. Mme Hélène MARTIAT, inspectrice coordonnatrice du Service d'Inspection de l'enseignement artistique; [remplacé par A.M. 15-12-2021]

2. pour le domaine de la Musique :  
M. Thierry PASTE, inspecteur ;

3. pour le domaine des Arts de la Parole et du Théâtre :  
N [remplacé par A.M. 15-12-2021]

4. pour le domaine des Arts Plastiques, Visuels et de l'Espace :  
Mme Hélène MARTIAT, inspectrice ;

5. pour le domaine de la Danse :

Mme Catherine PLOMTEUX, inspectrice à titre provisoire. [Remplacé par A.M. 15-12-2021]

**Remplacé par A.M. 15-12-2021 ; modifié par A.M. 13-01-2023**

7° sur proposition conjointe des organisations représentatives des pouvoirs organisateurs de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit :

1. pour le domaine de la Musique :

- a. M. Jean-Vincent D'AGOSTINO (effectif)  
Directeur de l'Académie de Musique, des Arts de la Parole et du Théâtre de Courcelles ;
- b. Mme Frédérique FASSOTTE (suppléant)  
Directrice adjointe de l'Académie Grétry.

2. pour le domaine de la Danse : [remplacé par A.M. 13-01-2023]

- a. Mme Aline DEMUYSERE (effectif)  
Professeure au Conservatoire de Namur Balthasar-Florence ;
- b. Mme Ana STEGNAR (suppléant)  
Professeure à l'Académie de musique, de la danse et des arts de la parole d'Anderlecht.

3. pour le domaine des Arts de la Parole et du Théâtre : [remplacé par A.M. 13-01-2023]

- a. Mme Maïté HENNEMONT (effectif)  
Professeure au Conservatoire de Verviers ;
- b. Mme Margaux HALDERS (suppléant)  
Professeure à l'Académie Grétry de Liège.

4. pour le domaine des Arts Plastiques, Visuels et de l'Espace :

- a. Mme Fabienne WULLUS (effectif)  
Directrice de l'Académie des Arts et Métiers Constantin Meunier d'Etterbeek ;
- b. M. Pierre LEFEBVRE (suppléant)  
Professeur à l'Académie des Beaux-Arts de Tamines.

**Remplacé par A.M. 15-12-2021**

8° un représentant du Ministre de l'Education :

Mme Sylvie STEPPE.

**Inséré par A.M. 15-12-2021**

9° sur proposition du service d'inspection de l'enseignement artistique :

1. pour le domaine de la Musique :

- a. Mme Laurence LELEUX (effectif)  
Directrice de l'Académie de Musique, des Arts de la parole et du Théâtre de Frameries (La Bouverie) ;
- b. M. David DENIL (suppléant)  
Directeur de l'Académie de Musique, des Arts parlés et Danse de Thuin.

2. pour le domaine de la Danse : [remplacé par A.M. 13-01-2023]

- a. M. Thierry BASTIN (effectif)  
Professeur à l'Académie Grétry de Liège.
- b. Mme Sandrine MARCHAND (suppléant) Professeure à l'Académie Grétry de Liège.

3. pour le domaine des Arts de la Parole et du Théâtre :

- a. Mme Karin ROCHAT (effectif)  
Directrice de l'Académie de Musique d'Anderlecht ;
- b. M. Pol FOSSET (suppléant)  
Professeur à l'Académie des Arts de la Ville de Bruxelles.

4. pour le domaine des Arts Plastiques, Visuels et de l'Espace :

- a. M. Etienne WERY (effectif)  
Directeur de l'Ecole d'Art d'Uccle ;
- b. Mme Catherine Charlier (suppléant)  
Directrice de l'Académie des Beaux-Arts de Namur.

**Article 2.** - L'arrêté ministériel du 16 mai 2019 modifiant l'arrêté ministériel du 26 février 2014 portant désignation des membres du Conseil de perfectionnement de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française est abrogé.

**Article 3.** - Le présent arrêté produit ses effets au 1<sup>er</sup> décembre 2019.

Bruxelles, le 17 décembre 2019.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre de l'Education,  
C. DESIR